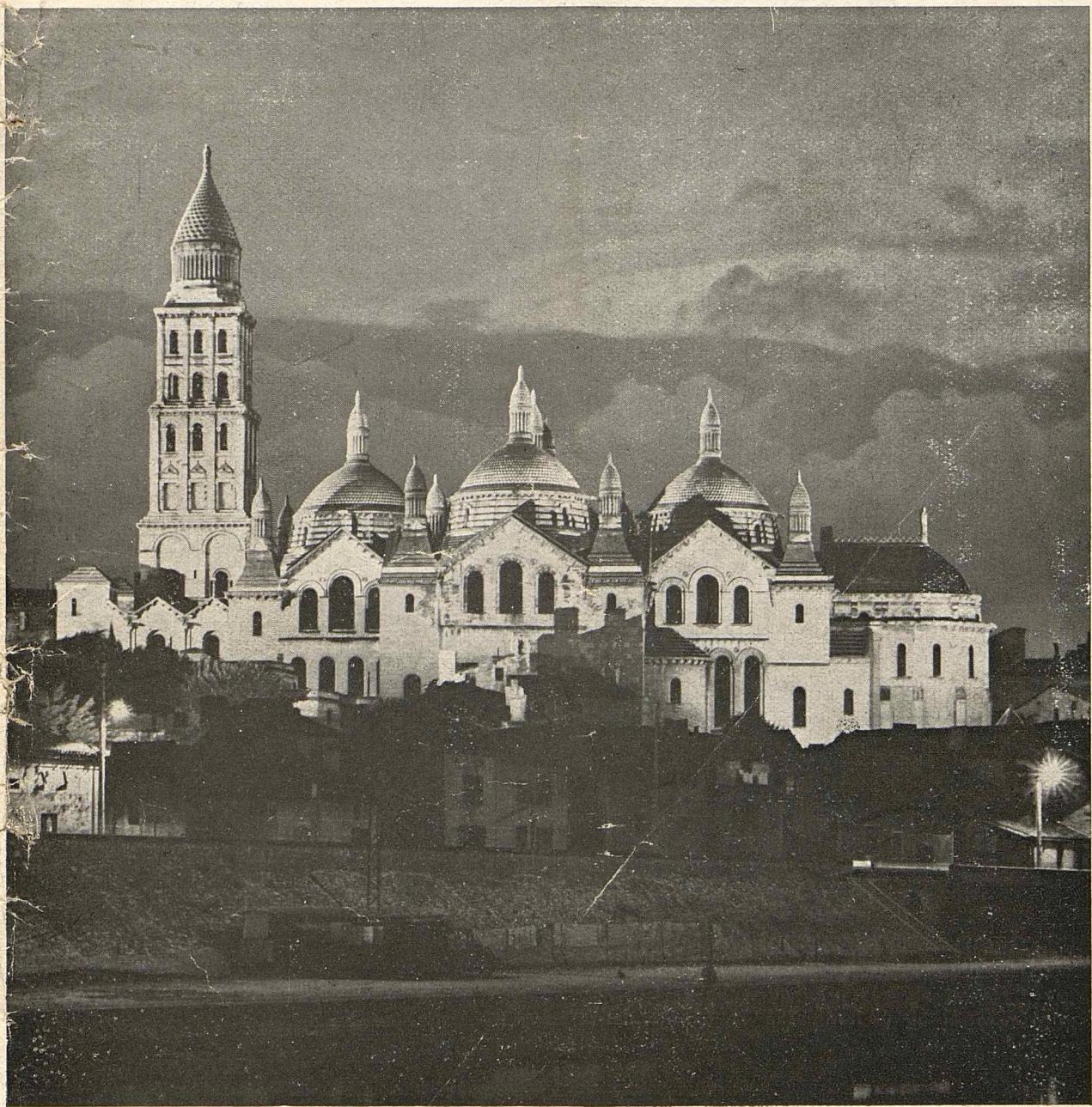


# CONTACTS

BULLETIN de LIAISON de l'UNION des COMBATTANTS  
VOLONTAIRES et des ANCIENS de la RÉSISTANCE



N° 1

OCTOBRE 1955

# LE PRÉSIDENT VOUS PARLE

*Encore pénétré du souvenir de notre réunion générale de mars dernier, je vous exprime, mes chers camarades, ma gratitude pour la sympathie que vous avez bien voulu manifester en me confiant la présidence de notre Union.*

*Certes, la succession était lourde et j'aurais souhaité que DIDIERJEAN reste notre Président actif. Ses titres de Résistant et de Déporté, sa droiture, les services rendus à notre Union m'avaient fait espérer qu'il resterait notre guide.*

*Quoiqu'il en soit, avec le Bureau reconstitué, nous nous sommes mis au travail avec ardeur. Nous avons fait un large appel à tous les titulaires de la carte des C.V.R. de la Dordogne, et beaucoup ont répondu à notre appel en nous envoyant leur adhésion et leur cotisation. Le 1<sup>er</sup> juillet 1955, notre camarade BAILLY nous écrivait :*

*« ...Mais ce dont je vous félicite encore « plus, c'est du magnifique travail que « vous avez fait pour l'Union de tous les « vrais Résistants; grâce à votre esprit « d'organisation et à votre dévouement, « le département de la Dordogne sera « bientôt l'un des mieux organisés de « France et vous ne pouvez vous imaginer combien nous en sommes fiers. »*

*Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à vous, mes camarades. J'espère que l'avoir le confirmerai et que notre Union prendra la tête des Unions départementales.*

*Vous tirez d'autre part la circulaire relative à l'organisation de l'assemblée générale de la Confédération qui se tiendra à Paris les 5 et 6 novembre prochain.*

*Les camarades qui désirent y assister — soit comme délégués, soit comme auditeurs — sont priés de nous le faire savoir d'extrême urgence.*

*P. PUGNET*

---

Couverture : Photo GAUTHIER, Périgueux.

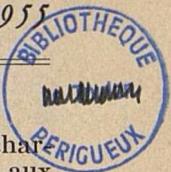
## SOMMAIRE

- \* Le Président vous parle.
- \* Assemblée générale de la Confédération Nationale des 5 et 6 novembre 1955.
- \* Compte rendu de l'assemblée générale du 6 mars (A. CROS).
- \* Appel de Bailly.
- \* Rapport moral de l'Union pour 1954 (P. LAFONT).
- \* Conseil Confédéral (25 juin 1955)
- \* Rapport moral de Bailly (25 juin 1955).
- \* Statuts de l'Union.
- \* Informations diverses.
- \* Bureau de l'Union.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE

des 5 et 6 Novembre 1955



L'assemblée générale se tiendra à Paris le samedi 5 et le dimanche 6 novembre 1955, à la Maison des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, Paris (8<sup>e</sup>) - Métro Alma-Marceau.

Le Conseil fédéral se réunira le samedi 5, à 9 h., et l'assemblée générale le même jour à 10 heures.

### COMPOSITION DES ASSEMBLÉES.

- Les membres du Conseil fédéral;
- Les représentants des Unions départementales à raison d'un mandat par 25 adhérents, avec un mandat supplémentaire pour une fraction de 25.

### ORDRE DU JOUR.

- Vérification des mandats;
- Allocution du Président;
- Nomination des Commissions;
- Nomination des Commissaires aux comptes;
- Approbation des rapports moral et financier;
- Approbation des comptes de l'exercice 1955;
- Fixation du budget de 1956;
- Vœux;
- Questions diverses;
- Election des membres du Conseil fédéral:
  - a) Réseau Mouvement F.F.L.;
  - b) Représentant des Unions départementales;
- Hébergement.

Le Secrétariat de la Fédération se chargera de réserver les chambres d'hôtel aux délégués qui en feront la demande.

Prière d'indiquer, soit l'hôtel, soit le quartier, en indiquant le nombre de lits demandés.

### REPAS.

La Maison des Centraux possède un restaurant où les Congressistes pourront prendre leurs repas. (Prix : 800 fr., boisson 1/2 Bordeaux et service compris).

### BANQUET.

Un banquet clôturera le Congrès le dimanche 6 novembre; le prix est fixé à 1.300 fr. tout compris.

### REMISE DE DECORATIONS.

Les Congressistes qui désireraient recevoir les décorations dont ils sont titulaires: Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre, Résistance, France libérée, sont priés de le faire connaître dès que possible.

Les délégués qui voudraient obtenir des réductions sur la S.N.C.F. sont priés de nous le faire savoir d'urgence.

Le Congrès doit être une démonstration qui permettra de faire connaître et de placer au rang qu'ils méritent, les Anciens Combattants de la Résistance et notre Confédération.

Nous prions instamment les camarades qui ont la possibilité d'assister à l'Assemblée générale de nous le faire connaître.

Notre Union de la Dordogne doit envoyer 8 délégués, mais tous les adhérents peuvent y assister.

# Compte-Rendu de l'Assemblée Générale

## DU 6 MARS

La séance est ouverte à 10 h. 30 par le Président en exercice DIDIERJEAN. Ont pris place au Bureau, à ses côtés: M. BAILLY, du Bureau national de la Confédération C.V.R.; Mme R. COUTUROUX, trésorière; P. LAFONT, secrétaire général; PRUVOST, représentant M. le Secrétaire général de l'Office des Combattants.

L'assistance était nombreuse et beaucoup de camarades n'ont pas craint d'effectuer un déplacement long et onéreux pour assister à nos assises annuelles. Nous avons eu notamment le plaisir d'y retrouver GERMINAL, dont on n'a pas oublié le rôle prépondérant dans la Résistance en Dordogne.

Après avoir souhaité la bienvenue aux camarades présents et prononcé le discours d'ouverture, le Président évoque la mémoire des deux Vice-Présidents décédés dans le courant de l'année, qui furent deux des plus hautes figures de la Résistance de Dordogne:

L'Abbé SIGALA,  
Le Docteur DUPUY.

Il passe ensuite à l'ordre du jour et donne la parole au Secrétaire général pour le rapport moral qui est mis aux voix après lecture.

BOUCHAREL indique que, pour sa part, il vote l'approbation du rapport moral, et demande que le texte en soit inséré in-extenso dans le prochain numéro de Contacts.

Après l'intervention de BOUCHAREL, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à Mme R. COUTUROUX, trésorière, pour la présentation du rapport financier.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier et vote des félicitations à Mme COUTUROUX pour

la gestion des finances de l'Association.

DIDIERJEAN présente ensuite le camarade BAILLY au Bureau national.

Celui-ci, dans une intervention improvisée, aussi remarquable par la qualité de l'expression que par la hauteur de pensée, définit les buts et les moyens de la Confédération nationale C.V.R. Il fait le point de la situation au sujet de la délivrance des cartes C.V.R. et indique notamment que, malgré des difficultés et des retards dus à la mise en place des organismes administratifs compétents, la Dordogne est le département de France où les travaux sont actuellement les plus avancés.

A la suite de l'exposé de BAILLY, une discussion générale est ouverte

PRUVOST, après avoir présenté les excuses de M. TESTARD, secrétaire général de l'Office des Combattants, confirme chiffres à l'appui, les affirmations de BAILLY concernant l'avancement en Dordogne des travaux de la carte C.V.R.

DIDIERJEAN remercie M. PRUVOST, ainsi que M. le Secrétaire général de l'Office des Combattants. Il se félicite de l'esprit de compréhension et de l'aide qu'il a toujours trouvée auprès de cet organisme qui a bien voulu, notamment pour permettre la préparation de la présente assemblée générale, lui communiquer la liste des titulaires de la carte C.V.R.

BOUCHAREL émet le voeu que soient repris les prêts aux C.V.R. Beaucoup de camarades n'ont pu bénéficier de cet avantage, car ils n'étaient pas encore titulaires de la carte C.V.R. A cette heure, ils ont enfin reçu leur carte, mais ils ne sont plus dans les délais pour obtenir un prêt. Il y a là un illogisme auquel il conviendrait qu'il fût mis fin.

D'autre part, il rappelle aux camarades dont le certificat F.F.I. ne prend effet que du 6 juin 44, alors que leurs services dans la Résistance remontent à une date anté-

rieure, les formalités qu'ils doivent remplir pour obtenir la validation des dits services (production de deux attestations émanant de chefs connus et visées par le liquidateur national du Mouvement ou du réseau intéressé).

DELIGNY, en tant que membre de la Commission de la carte C.V.R., indique qu'à plusieurs reprises, cette Commission s'est trouvée en présence d'attestations dont le caractère de complaisance était évident. Il flétrit ceux qui, pour des raisons tenant à l'amitié, à la sympathie ou à d'autres mobiles moins avouables, ont ainsi trahi l'esprit de la Résistance et forfait à l'honneur et au devoir.

BAILLY indique alors que l'opposition d'un seul membre de la Commission départementale suffit pour entraîner la transmission du dossier en cause à la Commission nationale. Il appartient à la Commission départementale de prendre alors ses responsabilités et de motiver sa prise de position.

DE LA BORDONNIE confirme l'intervention de DELIGNY et proteste contre le fait que des dossiers, transmis à la Commission nationale avec un avis défavorable motivé, aient cependant reçu satisfaction. Il demande l'application de sanctions graves aux personnes, quel que soit leur rang qui ont délivré des attestations manifestement erronées ou de complaisance.

Sur sa proposition, l'assemblée générale adopte à l'unanimité, après avoir entendu DIDIERJEAN, RIGOULET et PERSONNE, le vœu suivant:

#### MOTION

L'Union Départementale des Anciens C.V.R. réunie en assemblée générale à Périgueux, le 6 mars 1955, émet le vœu suivant:

Des cartes C.V.R. et de Déportés ont été délivrées à l'échelon national alors que la Commission départementale jugeant en pleine connaissance de cause de la valeur de la sincérité des attestations produites avait émis un avis défavorable motivé.

L'assemblée générale s'élève contre de tels faits et demande qu'à la diligence de la Commission nationale et sur proposi-

tion de la Commission départementale, les sanctions prévues par la loi soient appliquées aux responsables, quels qu'ils soient et quel que soit leur rang, qui auraient délivré des attestations manifestement erronées ou manifestement fausses.

\*

L'ordre du jour appelle maintenant le renouvellement du Bureau départemental. L'assemblée est saisie de la démission du Président en exercice, DIDIERJEAN, et du Secrétaire général LAFONT.

Après une brève discussion, elle procède aux désignations suivantes :

Le titre de **Président d'honneur** est décerné à M. DIDIERJEAN et à M. ROLLAND, C.V.R., Préfet de la Dordogne.

M. ROLLAND remercie l'assemblée générale et accepte, en précisant bien que c'est le Résistant, titulaire de la carte C.V.R. qui est désigné, et non le Préfet.

M. PUGNET, Maire de Périgueux, est élu à l'unanimité Président actif.

**Vice-Présidents** (élus à l'unanimité) :

BOILET (alias Colonel Gisèle);

FOURNET Max, pour le Sarladais;

PRADEAU, pour le Ribéracois;

FRANCHETEAU (alias Francine) pour le secteur Centre;

BOUCHAREL, pour Dordogne Nord;

FEYRY (alias François I<sup>er</sup>), pour le secteur Sud, en remplacement du D' DUPUY;

D' TAILHADES, pour les F.F.L.

**Secrétaire général** : CROS Alban, en remplacement de LAFONT.

**Secrétaires généraux adjoint** : ROGERS et LAGARDE André.

**Trésorière**: Mme Roger COUTUROUX.

**Membres du Comité**: CHASSIN, COUS TILLAS, COUTUROUX Roger, COUTUROUX René, Mme DUPUY, DELIGNY, Mlle EBERENTZ, FABRY, GONZALES, HORTALA, Jean LAGARDE, LAFONT.

Avant de se séparer, l'assemblée générale remet à M. DIDIERJEAN un souvenir, témoignage de la sympathie et de la reconnaissance de tous les camarades pour l'œuvre qu'il a accomplie au cours de sa longue et active présidence à l'U.D.A.R.

\*

Un magnifique repas, groupant au « Domino » environ quatre-vingts C.V.R., termina joyeusement la journée.

A la fin du repas, le camarade GERMINAL est invité par le Président à prononcer quelques mots. Il dit sa joie de se retrouver à Périgueux au milieu de ses amis de la Résistance qu'il n'a pas oubliés, il évoque les moments exaltants de la lutte clandestine. Il est d'autant plus heureux qu'il a pu accompagner à Périgueux le camarade BAILLY.

Or, dit-il, qui est BAILLY ? Résistant de la première heure, il a été déporté avec toute sa famille: père, mère et frères, dont il est le seul survivant. Dès son retour de déportation, resté célibataire, il consacra tous ses efforts à défendre les intérêts matériels et moraux de ses camarades de combat. Et, comme on n'a rien donné quand on n'a pas tout donné, en dépit de sa situation modeste, il a adopté quatre orphelins complets de la Résistance dont il est la seule famille et le seul soutien.

Journée magnifique et émouvante en vérité !

A. CROS.



## Appel de BAILLY

Mon Cher Camarade,

Il est inutile de ma part de souligner toute l'importance que nous attachons à cette manifestation qui doit être une démonstration de notre force et de la valeur de notre représentativité qui devrait se concrétiser lors de l'application du décret paru au Journal Officiel du 3 septembre 1955, sur la composition et l'organisation de l'Office National et des Offices départementaux des Anciens combattants et Victimes de la guerre.

Il n'existe pas une seule Union départementale qui ne puisse nous envoyer au minimum une délégation de 6 ou 7 camarades, davantage pour les Unions départementales puissantes ou proches de Paris; celles qui possèdent un drapeau devront le confier à leur délégation.

Nous vous demandons de nous faire connaître très rapidement, si possible par retour du courrier:

1<sup>o</sup> L'importance approximative de la délégation de votre Union départementale;

2<sup>o</sup> Le nombre et si possible les noms des camarades qui désirent assister au banquet qui, le 6 novembre, à 13 heures, c'ôlurera l'assemblée générale. Ce repas, qui doit réunir un nombre important de personnalités, devrait, par la présence de nombreux camarades, attester de l'esprit qui nous anime, celui des Combattants volontaires de la Résistance;

3<sup>o</sup> Nous faire savoir s'il y a des camarades qui désirent se faire remettre des décorations. Nous verrons quelles sont les possibilités de faire cette remise de décorations, soit dans la salle du Congrès, soit dans la cour des Invalides.

Vous avez souvent demandé à la Confédération d'assumer pour vous démarches, interventions et travail pratique. La Confédération vous demande une fois par an un effort spécial non seulement dans son intérêt, mais dans le vôtre aussi, et surtout dans l'intérêt de la Résistance toute entière.

Avec mes meilleures amitiés.

BAILLY,  
Secrétaire général adjoint.

# Rapport Moral de l'Union pour 1954

par

P. LAFONT

Mes chers Camarades,

Le rouage qui, dans la grande horloge du temps marque la fuite trop rapide des années, vient de sauter un nouveau cran et, pour la neuvième fois depuis 1946 je suis appelé à vous présenter le rapport moral. Et ce n'est pas sans une certaine mélancolie que je m'acquitterai aujourd'hui de ma tâche puisque cette neuvième fois sera aussi la dernière.

En effet, les hasards de ma carrière d'agent de l'Etat m'ont amené à quitter Périgueux depuis le mois d'octobre dernier et je ne puis, depuis Bergerac, assurer les fonctions de secrétaire général que votre amitié plus que mes mérites, m'avaient confiées. C'est donc, en même temps que le rapport moral pour 1954, ma démission que je dépose sur votre bureau, persuadé d'ailleurs que vous n'aurez aucun mal à trouver un camarade susceptible de me remplacer avantageusement.

Mais je ne voudrais pas donner à ce compte rendu un faux air de testament et d'assombrir cette journée par l'expression de regrets que je suis peut-être le seul à éprouver.

Passons donc au rapport moral:

Pendant l'année 1954, l'U.D.A.R. a continué son bonhomme de chemin, s'efforçant de surmonter l'apathie dans laquelle ont sombré peu à peu la plupart des Associations d'Anciens Résistants, nées pourtant dans l'enthousiasme d'une Libération encore toute proche.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'avais essayé de dégager les causes profondes de cette lassitude et de cette indifférence qui, avec l'usure du temps et l'affaiblissement des souvenirs, se sont emparées de tous les résistants et les ont insensiblement détachés de tout ce qui, pendant de nombreux mois, fut leur rai-

son d'être, d'agir et d'espérer. Beaucoup parmi vous voulurent bien à l'époque m'apporter leur approbation et me dire qu'ils partageaient mon opinion à ce propos. Mais je crois inutile de faire ici des redites et je renvoie ceux qui l'ont conservé au numéro de *Contacts* publié après notre assemblée générale de 1954, numéro dans lequel le rapport avait été inséré in extenso.

Quoi qu'il en soit, l'U.D.A.R. a jusqu'ici surmonté les obstacles, vaincu les inerties, triomphé des découragements et a continué, grâce à quelques dévoués qui n'ont jamais renoncé, à jouer son rôle de représentation et de défense des intérêts et de l'esprit de la Résistance.

Comme par le passé elle a figuré, et à la bonne place, dans tous les organismes officiels où des représentants de la Résistance sont invités à siéger : Office des Combattants et ses diverses Commissions, Commission de la carte du combattant, du déporté, du combattant volontaire de la Résistance, Commission des secours, etc... Elle a été présente à toutes les cérémonies du Souvenir de caractère départemental. En un mot, elle n'a jamais manqué au devoir élémentaire de présence qui est le sien.

Enfin, elle a maintenu intacte l'autorité morale dont, depuis sa création, elle a toujours joui auprès des pouvoirs publics du département, car elle a su jusqu'à présent rester dans la ligne que lui avaient tracée ses fondateurs et demeurer étrangère à toute querelle et à toute tendance partisane.

L'année 1954 a vu, en outre, l'application d'une décision de votre dernière assemblée générale, décision qui, nous l'espérons, devrait marquer le point de départ d'un renouveau dans la vie de l'U.D.A.R. Je veux parler de notre affiliation à la Confédération nationale des

Combattants volontaires de la Résistance. C'est maintenant chose faite, ce qui nous vaut d'avoir parmi nous aujourd'hui notre camarade BAILLY, représentant du Bureau national de la Confédération, qui a bien voulu accepter notre invitation.

Une des causes essentielles de l'impuissance où s'est trouvée la Résistance de faire entendre sa voix haut et ferme, d'affirmer sa survie et la permanence de son idéal réside dans la multiplicité des Associations. Concurrentes quand elles n'étaient pas rivales, ces formations trop nombreuses ont divisé les initiatives, dispersé les efforts et pratiquement réduit au silence et à l'immobilisme un élément qui pourtant avait, aux heures difficiles, regroupé tout ce que la Nation comptait de fort, d'énergique et de fier.

Des essais d'unification, tentés peut-être sans conviction ou sans désir d'aboutir, n'ont conduit qu'à de regrettables échecs. Et puis, quel critère adopter pour justifier ce regroupement ? Quelle formation déjà existante serait assez puissante par le nombre de ses adhérents, assez inattaquable par son recrutement pour que toutes les autres acceptent de se faire hara-kiri devant elle et viennent grossir ses rangs ?

La création de la carte de combattant volontaire de la Résistance paraît avoir apporté le remède au mal dont se mouraient nos Associations. La fondation de la Confédération nationale des C.V.R. accueillant dans son sein, sans aucune exclusive, tous les titulaires de la carte de C.V.R. nous a donné le moyen de réaliser enfin l'Unité de la Résistance et de reconstituer cette magnifique cohésion qui fit notre force dans la lutte contre l'occupant.

Cette chance qui nous était offerte, nous l'avons saisie, et vous avez tous compris l'urgente nécessité d'une décision lorsque vous avez adopté à l'unanimité la proposition que vous fit votre Bureau d'adhérer à la Confédération nationale des C.V.R.

Notre camarade du Bureau national vous exposera tout à l'heure ce qu'est la Confédération. Il vous dira ce qu'a été son départ en flèche dès sa création et les espoirs que cela permet pour l'avenir.

Quant à nous, la vieille équipe, ce sera

notre récompense pour avoir su durer, malgré les difficultés et les déceptions, et pour avoir protégé de nos mains unies la flamme vacillante, souvent sur le point de s'éteindre, jusqu'à ce moment qui doit annoncer l'aube d'un renouveau.

\*

Et maintenant que nous sommes au seuil « de lendemains qui chantent », je vais vous demander de me laisser la parole quelques instants encore, pour prendre congé.

Avant de rendre mon tablier de secrétaire général et de rentrer dans le rang, je voudrais exprimer à mes camarades du Bureau que je quitte toute ma gratitude pour tout ce que, depuis 9 ans, ils m'ont donné de chaude et sincère amitié, de coopération confiante et d'absolue loyauté. Le Bureau de l'U.D.A.R. est une magnifique équipe dont aucun nuage n'est jamais venu troubler la parfaite entente. Chacune de ses réunions était pour moi une soirée de plaisir... Pour les autres aussi sans doute, puisque, l'ordre du jour épousé, nous nous attardions en d'interminables causeries, parfois autour d'un pot, souvent même en pleine rue, quels que fussent l'heure et le temps. Soyez sûrs, mes chers camarades, que je regretterai cette ambiance de souriante sympathie et de totale franchise que j'ai trouvée parmi vous.

Et je voudrais aussi, en mon nom et au vôtre, prendre congé de notre Président.

Il vous a fait part de son intention formelle de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Toutes nos instances, je dirai même toutes nos prières, se sont heurtées à d'impérieuses raisons de santé. Monsieur et Madame Didierjean n'ont pas impunément connu l'horreur des camps nazis. Ils supportent l'un et l'autre les lourdes conséquences des souffrances subies et n'aspirent plus qu'à un repos qu'ils ont bien gagné.

Mon cher Didierjean, c'est l'expression de la reconnaissance de tous nos camarades que je vous apporte aujourd'hui.

Comme vous aviez incarné pour tous ceux qui, dans la clandestinité eurent l'honneur de combattre sous vos ordres, l'âme de la Résistance, vous avez été, de-

puis votre retour de déportation, l'âme de l'U.D.A.R.

Son autorité morale, c'est à vous qu'elle la doit en grande partie.

Si elle a duré jusqu'à présent, c'est à vous qu'elle le doit.

Si elle se survit demain dans la Confédération des C.V.R. ce sera encore votre œuvre, puisque c'est de vous qu'est partie l'initiative de son affiliation.

Certains qui vous connaissent mal ont pu prendre pour de la raideur ce qui n'était que le souci de ne transiger ni avec les principes ni avec les devoirs ; pour un mauvais caractère ce qui n'était que la totale droiture d'un homme qui

n'admet pas de dire autre chose que ce qu'il pense.

Votre franchise, votre droiture, la fermeté avec laquelle vous avez toujours exposé ce que vous jugiez être le vrai langage de la Résistance vous ont valu, dans tous les organismes où vous siégez, une place prépondérante.

Vous avez toujours porté haut le drapeau de la Résistance et imposé son respect même à ses habituels détracteurs.

De tout cela, Monsieur Didierjean, soyez remercié.

Si pour chacun de nous la Résistance est notre fierté, des hommes comme vous ont été et resteront la fierté de la Résistance.

P. LAFONT.

## CONSEIL CONFÉDÉRAL (25 JUIN 1955)

Le Conseil Confédéral de la Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance s'est réuni à Paris, le samedi 25 juin 1955, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer.

Etaient présents :

Mouvements, réseaux, F.F.L. :

MM. Alziary de Roquefort, Bailly, Blocq-Mascart, Campinchi, général Flipo, général Ginas, MM. Gorce Franklin (représenté par Mme Batier), J.-P. Lévy, colonel Lhopital, général Monclar, MM. Mutter, Racache, Ribiére, médecin général Sice, M. Vellay.

Unions départementales :

MM. Deschamps (Aisne), Thierry (Aube), Berthet-Deleuie (Bouches-du-Rhône), PUGNET (Dordogne), Bruder, Walter et Guay (Eure), Berthaud (Finistère), Causse (Gironde), Malet (Hautes-Alpes), Chauliac (Hérault), Hérault (Indre-et-Loire), Landre (Jura), Bertin (Meurthe-et-Moselle), Mirquet (Moselle), Cervot (Rhône), Rambert (Seine), Cormier et Banse (Seine-Maritime), Rogiez (Seine-et-

Marne), Mabille (Seine-et-Oise), Pécheur (Vosges).

Etaient représentées les Unions départementales : Ariège, Corrèze, Lot, Savoie, Basses-Pyrénées.

Absents excusés :

MM. Chavanac, Corniglion-Molinier, Hettier de Boislambert, de Levis Mirepois, Morandat, Magendie, Dewavrin, Mangin, Wybot, Jurgenssen.

Unions départementales : Côte-d'Or, Haute-Loire, Loire.

La séance est ouverte à 15 h. 30 par le général GINAS, président, qui donne lecture de l'ordre du jour et passe la parole à M. EVEN, secrétaire administratif, pour la lecture du rapport financier.

Sont adoptés sans observation :

- le rapport sur l'exercice 1954,
- le rapport et le budget 1955,
- le rapport et le projet de budget 1956

### RAPPORT MORAL

Lecture du rapport moral est faite par M. BAILLY. Sur le rapport interviennent

notamment MM. MIRGUET (Moselle) et LANDRE (Jura).

Il ressort de l'ensemble de la discussion :

1<sup>o</sup> Le rapport moral sera adressé à toutes les Unions départementales qui en prendront connaissance;

2<sup>o</sup> Une commission spéciale sera réunie à la diligence du Bureau avec, notamment MM. RIBIERE et RAMBERT, afin d'examiner la possibilité de faire hâter la distribution des cartes au titre des mouvements.

### ADMISSION DES UNIONS DEPARTEMENTALES

M. BAILLY propose l'admission des Unions départementales suivantes, légalement constituées et ayant adhéré à la Confédération :

Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Aude, Basses-Pyrénées, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Corrèze, Calvados, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Hautes-Pyrénées, Hérault, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Jura, Loire, Lot, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Maritime, Var, Vaucluse, Gard, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Sarthe, Seine-et-Marne, Somme, Vendée, Vosges.

Il est également donné lecture de la liste des Unions départementales, légalement constituées, dont la régularisation administrative n'a pas été effectuée; deux cas sont réservés :

#### — Hautes-Alpes :

Après un exposé de la situation dans ce département, le Conseil confédéral décide de reconnaître l'Association départementale des C.V.R. dont le secrétaire général est M. MALLET, sous réserve que ce dernier fasse tous ses efforts pour arriver à la fusion complète de l'ensemble des C.V.R. avant le Congrès qui doit se tenir à Embrun le 18 septembre; M. MALLET espère pouvoir réussir cette union.

#### — Nièvre :

Dans ce département, il existe deux Unions départementales dont l'une n'a pas des statuts conformes à ceux de la Confédération nationale.

Des contacts seront pris avec les deux associations, afin de reconnaître la plus efficiente, et celle dont les statuts seront conformes à ceux de la Confédération.

M. BAILLY demande que soit intensifiés la propagande et le recrutement et que, notamment les Union départementales les plus dynamiques se chargent de constituer les associations dans les départements proches du leur: en particulier, le Rhône est chargé de former l'Union départementale de l'Isère, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle devront animer le département de la Meuse, les Bouches-du-Rhône devront renforcer l'action du Var.

#### « ECHO DE LA RESISTANCE »

M. BLOCQ-MASCART attire l'attention sur le travail déjà accompli par la Confédération pour le regroupement des titulaires de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance et sur l'intérêt qu'il y a pour elle de poursuivre la publication de Echo de la Résistance.

Il fait appel au concours de tous pour que des appuis autant matériels que moraux soient apportés au Comité de rédaction; il insiste sur le fait que faute d'abonnements et de publicité, la revue devra disparaître.

#### ASSEMBLEE GENERALE

Après les propositions faites par les Alpes-Maritimes et le Rhône d'organiser l'assemblée générale, ce dont les remercie le général GINAS, il est décidé que, pour la première fois, ce Congrès aura lieu à Paris, que chacune des Unions départementales disposera d'un mandat par 25 ou fraction de 25, que les Unions départementales de la région parisienne feront tous leurs efforts pour donner à ce Congrès la plus brillante apparence possible. La date en a été fixée au 5 ou 6 novembre 1955.

# RAPPORT MORAL DE BAILLY

(25 JUIN 1955)

Pour la première fois depuis notre dernière assemblée générale provisoire, le Conseil Confédéral est appelé à se réunir afin d'enregistrer les résultats que nous avons obtenus jusqu'à ce jour, de prendre connaissance des conditions de vie de la Confédération, de prendre des décisions quant à son avenir et de préparer l'assemblée générale.

Il importe donc que ce rapport soit bref, concis et qu'il comporte des renseignements précis permettant à chacun des membres de ce Conseil Confédéral de donner son opinion et d'intervenir dans la discussion.

A notre dernière assemblée générale, il y avait 29 Unions départementales constituées, à ce jour il en existe 49 et 19 sont sur le point d'être mises en place.

Nous n'avons pas à cacher que nous nous sommes heurtés sur le plan départemental à des difficultés assez considérables dont les principales étaient le manque de possibilités dues aux distances qu'avaient les camarades à se réunir et à se rencontrer, tant en raison de leurs tâches professionnelles que des difficultés d'éloignement.

De plus, le recrutement n'est pas assez rapide. Les U.D. doivent se procurer officiellement ou pas la liste des titulaires C.V.R. et les toucher un à un. La création de sections locales facilitera ce travail.

La présence à ce Conseil Confédéral de la presque totalité des Unions Départementales constituées ainsi que la présence et les excuses des principaux chefs de mouvements, réseaux et F.F.L. appartenant au Conseil Confédéral nous permet aujourd'hui de sortir du provisoire et d'envisager sous un jour nouveau l'avenir de la Confédération.

En dehors des résultats pratiques de constitution d'Unions départementales, quelle a été l'activité de notre Confédération ?

Dans le double but d'affirmer son existence et de recueillir des fonds destinés aux œuvres sociales, deux grands galas ont été organisés à Paris. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter des résultats obtenus puisqu'ils ont permis d'inscrire au budget de 1955: 900.000 fr. pour ses œuvres. Nous ne citons que pour mémoire la part prise par la Confédération dans les cérémonies organisées sous le patronage des Deux Anniversaires.

Notre journal *Echo de la Résistance* se distribue bien, mais les abonnements rentrent peu, il vous appartiendra de dire si la formule, la forme, la présentation de notre journal vous conviennent.

Nous avons été saisis de nombreuses demandes d'examen de cas individuels pour lesquels nous sommes intervenus au maximum et nous devons reconnaître que nous avons trouvé auprès des services administratifs du Ministère des Anciens Combattants notamment et également de l'Office national des Anciens Combattants un appui sérieux qui nous a permis de solutionner la presque totalité de ces problèmes.

Différentes associations nous ont également demandé d'intervenir à leurs côtés en vue de démarches et de protestations communes, il s'agit notamment de l'U.N. A.D.I.F. et du C.A.R.

Nous mentionnerons enfin que le Bureau national a été représenté aux assemblées générales ou aux manifestations organisées par les Unions départementales suivantes : Moselle, Vosges, Eure, Seine-Maritime, Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Haute-Vienne, Dordogne, Gironde, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Rhône, Haute-Savoie, Ain, Jura, Côte-d'Or et Aube.

Je désirerais revenir maintenant sur les difficultés que nous rencontrons sur notre chemin. L'ascension rapide de notre Con-

fédération, sa présence affirmée sur le plan départemental où elle a su réaliser l'union et surtout le sentiment d'efficacité et d'unité qu'elle a su donner sur le plan national ont provoqué quelques réactions défavorables.

Il s'agit surtout des critiques apportées par certains au mode de recrutement des membres de la Confédération et de la composition du Conseil Confédéral. Il nous serait certes facile de rétorquer que la constitution de l'une des premières Unions départementales fut faite par l'un de ceux qui en critiquent la formation aujourd'hui, que les statuts qui ne donnaient pas satisfaction à tout le monde ont surtout été adoptés à sa demande et qu'il a été le plus ardent et le plus farouche défenseur de ces statuts qu'il attaque aujourd'hui. Que cache sa position actuelle ? Nous l'ignorons. Mais, que ce compagnon de la Libération sache bien que nous faisons confiance à sa bonne foi, même si elle est égarée, jusqu'à ce que nous soyons sûrs que certaines erreurs sont volontaires ou décidées par des instances n'ayant rien à voir avec la Résistance.

On nous tient d'abord rigueur de ne pas avoir accepté dans notre sein des associations ou des groupements de résistants. Nous ne pouvons que nous en tenir aux règles adoptées dans nos statuts, statuts établis afin de correspondre aux nécessités vitales de représentativité dans les Offices départementaux et à l'Office national des Anciens Combattants, adhésion individuelle des titulaires de la carte C.V.R. à l'intérieur d'une Union départementale et non groupements d'associations ou d'organisations dont rien ne prouve que l'ensemble des adhérents aura la qualité de C.V.R. ressortissant à ce titre de l'Office national, et peut-être également certaines nées après la Libération, qui ne peuvent donner aux pouvoirs officiels la caution morale qui est celle que seule peut donner la clandestinité et le combat dans les F.F.L.

Il nous restera également à définir notre position à l'égard du C.A.R. avec lequel nous désirons, dans toute la mesure du possible, entretenir les meilleures relations.

Le Comité d'action de la Résistance, de par sa définition, de par sa composition de groupement d'associations, s'est donné la tâche de défendre les intérêts moraux de la Résistance. La Confédération nationale des Combattants volontaires de la Résistance s'est donné comme tâche essentielle d'en défendre les intérêts matériels, et d'entretenir parmi les C.V.R. « l'esprit de la Résistance », les deux organisations devraient donc se compléter et coexister mais elles ne pourront le faire qu'en utilisant un mot aujourd'hui à la mode, celui de la coexistence pacifique et active.

Il nous est difficile de résumer l'activité des différentes Unions départementales dont certaines ont fait preuve d'un véritable allant : c'est le Rhône organisant des « Journées de la Résistance »; la Moselle organisant d'abord une « Nuit de la Résistance » puis participant très largement aux fêtes du 18 juin qu'elle faisait coïncider avec son assemblée générale; celle du Vaucluse et bien d'autres encore. Qu'il me soit cependant permis de citer ici l'exemple de la Moselle qui, en moins d'une année, a su réunir des fonds s'élevant à plus de 200.000 fr. qui ont été répartis sous forme de secours et surtout de colis de Noël aux veuves et aux orphelins de nos camarades.

Cette même Union départementale vient de constituer, grâce à la générosité de quelques camarades, une caisse particulière de secours qui, fonctionnant hors la trésorerie de l'Union départementale, permettra de dépanner les camarades dans le besoin.

Il me revient également de rappeler que, si les Unions départementales se développent et vivent, elles le doivent pour une certaine part au Centre national et que celui-ci ne peut vivre que lorsque ces Unions départementales envoient les quotes-parts de cotisation revenant à la Confédération. Il est symptomatique que ce soient les Unions départementales qui furent le plus aidées par le Centre national qui payent le moins.

Le problème à traiter maintenant est celui de l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 4 novembre. Il y aurait lieu pour le Conseil confédéral d'en fixer : 1<sup>o</sup> le lieu; 2<sup>o</sup> l'importance.

Deux tendances peuvent s'affirmer, ou bien nous faisons une assemblée générale en accordant un mandat par nombre important d'adhérents afin d'avoir une réunion comportant peu de membres permettant un travail suivi, ou bien, ce qui est ma position personnelle, nous faisons une assemblée générale ayant beaucoup d'éclat, groupant le plus grand nombre possible de camarades afin d'affirmer aux yeux du public et des pouvoirs officiels notre force et notre entente.

Ceci ne peut être réalisé qu'avec l'union des principales Unions départementales C.V.R. entourant la région parisienne et tout en regrettant la faiblesse actuelle des Fédérations de la Seine et de Seine-et Oise, nous pourrons demander aux Unions départementales peu éloignées de Paris si elles pourraient, à l'occasion de cette assemblée générale, faire un gros effort pour permettre au maximum de camarades d'être présents.

L'une des faiblesses actuelles de notre Confédération est le manque de structure de notre Centre national qui, parti de peu, doit faire aujourd'hui face à une crise de croissance importante dont nous ne souignerons jamais assez qu'elle est trop forte. Nos camarades des Unions départementales C.V.R. ne se rendent pas suffisamment compte des difficultés que nous avons à la fois pour répondre à leur courrier dans la mesure où ils ne traitent pas une question par lettre et pour assister aux assemblées générales dont ils rapportent ces dates sans nous consulter et sans prendre la précaution de nous aviser un mois au moins à l'avance pour que nous puissions préparer notre calendrier.

Je voudrais cependant signaler ici que, quoiqu'en disent certains, il s'avère que la Confédération nationale des C.V.R. est sur le plan national un véritable succès. Pour la première fois, parce que les uns et les autres nous avons su nous placer au-dessus des contingences mesquines de la politique personnelle ou des intérêts de personnes, nous avons réussi une entente complète. Qu'il me soit permis ici de rendre un hommage particulier à nos camarades des F.F.L. trop longtemps éloignés de nous à la fois par les divisions de la Résistance intérieure française et par leur crainte de voir politiser une action qui ne

devait être que strictement post-résistante.

Au cours de leur dernière assemblée générale, par la voix éloquente du général de Larminat, les F.F.L. ont indiqué combien ils entendaient participer avec vigueur et autorité à la vie des Unions départementales et du Conseil Confédéral de la Confédération nationale des Combattants volontaires de la Résistance.

Nous avons fait très attention que dans chaque Union départementale il ne soit jamais omis dans le Comité Directeur de faire figurer des représentants des F.F.L. au même titre que des représentants d'autres familles particulièrement éprouvées comme, notamment, les déportés de la Résistance. Nous l'avons fait, non pas simplement dans un but politique mais simplement parce que nous persistons à croire que la Résistance a eu un visage commun, combattants avec ou sans uniformes, soldats des armées régulières ou partisans irréguliers, la Résistance a été une et l'une des gloires essentielles de la Confédération sera d'avoir su réaliser l'union et l'unité entre ces différentes catégories que rien ne séparait mais qui avaient besoin de se connaître, de se comprendre et de se soutenir.

C'est ainsi que s'achèvera ce rapport moral afin de permettre une large discussion aux membres du Conseil confédéral. Les tâches que nous avons à remplir sont encore nombreuses, difficiles et délicates. Les cartes C.V.R. sortent lentement, l'attribution des cartes D.I.R. s'est accélérée mais reste encore lente, des milliers de dossiers de pension sont encore en suspens, des milliers de veuves et d'orphelins attendent une liquidation définitive d'une position précaire. Nous ne pouvons réussir notre effort que par notre unité totale. Le travail ne s'accomplit pas en se chamaillant et en comparant d'une manière mesquine l'activité de l'un parallèlement à l'activité de l'autre. Un titulaire de carte C.V.R. même s'il y a des erreurs qui doivent se produire, doit être considéré par nous jusqu'à preuve du contraire comme un véritable combattant volontaire de la Résistance.

Par-dessus toutes les divergences, par-dessus toutes les difficultés, au-delà de toutes les questions individuelles nous

appelons à l'union pour l'action, nous ne pourrons travailler que dans l'union. Cette union gage de nos succès futurs il appartient aux Unions départementales de la réaliser. La Résistance a été un volontariat, les Combattants volontaires de la Résistance qui ont été les précurseurs de l'effort doivent poursuivre ce dernier, comme l'a dit un jour le général Koenig: « Les soldats réguliers se démobilisent au len-

demain d'une guerre, les volontaires ne se démobilisent jamais ».

Nous ne sommes pas démobilisés tant que la vie et l'avenir de la Résistance sont en jeu, car la vie et l'avenir de la Résistance sont la vie et l'avenir de la France.

BAILLY.

# STATUTS DE L'UNION

## TITRE I

### Article premier. — TITRE.

Il est formé entre les titulaires de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance :

L'UNION DEPARTEMENTALE  
DES COMBATTANTS VOLONTAIRES  
DE LA RESISTANCE DE LA DORDOGNE  
affiliée à la Confédération Nationale des  
Combattants Volontaires de la Résistance.

### Article 2. — OBJET.

Cette Association a pour but de grouper en dehors de toute obéissance politique ou confessionnelle les titulaires de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance qui veulent prolonger l'effort et l'esprit de la Résistance dont le combat, au dedans et au dehors des frontières a sauvé la Nation.

De défendre l'action de la Résistance, d'en exalter son rôle et d'en rappeler les sacrifices.

De maintenir l'union permanente entre tous, notamment par l'entr'aide morale et matérielle.

D'assurer la représentation officielle de ses membres auprès des pouvoirs publics.

### Article 3. — DUREE.

La durée de cette Association est illimitée.

### Article 4. — SIEGE SOCIAL.

Son siège est provisoirement fixé à la Mairie de Périgueux.

Il pourra être transféré par simple décision du Comité Directeur. Ce transfert devra être ratifié par le Congrès Départemental qui suivra.

## TITRE II

### Article 5. — COMPOSITION.

L'Association se compose :

1° de membres actifs, titulaires de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance;

2° des membres de l'Union départementale des Anciens de la Résistance;

3° des membres alliés, veuves, orphelins ou descendants de titulaires de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance.

### Article 6.

La qualité de membre se perd par :

a) la démission adressée par lettre au Président de la Section;

b) le décès;

c) la radiation.

### Article 7. — SANCTIONS.

Les sanctions suivantes : avertissement, blâme, suspension, radiation, pourront être prises suivant les modalités fixées par le Règlement intérieur pour fautes

contre l'honneur ou manquements à la discipline.

### TITRE III

#### Article 8. — COTISATIONS.

Il sera perçu la première année un droit d'entrée et une cotisation annuelle.

Le montant en sera fixé chaque année par l'assemblée générale.

### TITRE IV

#### Article 9. — ADMINISTRATION,

##### ORGANISATION,

##### FONCTIONNEMENT.

Les membres se réunissent au moins une fois par an et en assemblée générale ordinaire pour élire un Comité Directeur de 25 membres au maximum et désigner leurs délégués à l'assemblée générale de la Confédération Nationale.

En cas de vacance d'un membre dans l'intervalle de deux assemblées générales, le Comité Directeur pourvoie à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'assemblée générale élit trois Commissaires aux comptes.

#### Article 10.

Des assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées sur la proposition du Président ou à la demande de la moitié des membres du Comité Directeur.

#### Article 11.

Dans les huit jours suivant sa nomination, le Comité Directeur élit dans son sein un bureau de douze membres composé de :

Un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire général adjoint, un Trésorier général et un Trésorier général adjoint.

#### Article 12.

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président ou du Secrétaire général ou à la demande de la moitié de ses membres.

La présence de la moitié plus un au moins des membres est nécessaire pour la validité des décisions.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Tout membre qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sans excuses valables, sera considéré comme démissionnaire.

Le Président ou, par délégation, le Secrétaire général ou tout autre Membre du Bureau désigné par le Président, représente l'Association dans tous les actes civils et juridiques.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés du Président de séance et du Secrétaire général.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le Président ou le Secrétaire général ou par deux membres du Comité.

### TITRE V

#### Article 13. — REGLEMENT INTERIEUR.

Un règlement intérieur présenté par le Conseil Confédéral sera, après approbation par l'assemblée générale confédérale, applicable à toutes les Unions départementales.

### TITRE VI

#### Article 14.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité Directeur en assemblée générale extraordinaire. La majorité des deux tiers sera nécessaire.

### TITRE VII

#### Article 15. — DISSOLUTION.

La dissolution ne peut être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et dans laquelle la moitié plus un de ses membres en exercice sera représentée.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale sera convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de ses membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

# UNION DES C.V.R. DE LA DORDOGNE

*Réunion du bureau du 9 Septembre 1955*

(Extrait du procès-verbal de la réunion,  
le 9 septembre 1955,  
des Membres du Bureau  
de l'Union départementale des C.V.R.)

La réunion s'est tenue à 21 h., dans la salle des Commissions de la Mairie de Périgueux.

Etaient présents : Mme Couturoux, trésorier; Mlle Eberentz; MM. Roger Couturoux, Coustillas, Fabry, Hortala, Rogers. Pugnet, président, et Cros, secrétaire général.

Excusés : Mme Dupuy; MM. Maurice Rolland, Fournet, Gonzales, Fleury, Cdt Boilet, André Lagarde, D' Tailhades.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

I. — Assemblée générale de la Confédération. — Elle devrait en principe être tenue à Paris les 5 et 6 novembre prochain, date fixée sous toutes réserves. M. Pugnet a demandé confirmation. La date définitive sera communiquée à tous les membres de l'Association, vraisemblablement par le moyen de notre bulletin *Contacts* qui va très prochainement paraître.

Il est rappelé que chaque Union départementale C.V.R. pourra se faire représenter par un délégué pour 25 membres inscrits.

II. — Bulletin « Contacts ». — Il va paraître incessamment, de toute façon, dès que sera fixée la date de l'assemblée générale de la Confédération. Le Président se mettra en relation avec l'imprimerie afin de donner si possible à notre bulletin un format nouveau et plus commode.

III. — Visite collective à Oradour-sur-Glane. — Le Bureau est toujours très favorable à cette visite qui présente un intérêt moral évident. En hommage à la cité

martyre, une plaque sera offerte sous la forme d'ex-voto.

Le Président se charge de prendre tous renseignements en ce qui concerne la plaque et les inscriptions convenables.

Quant à la date du déplacement, tous les membres sont d'accord pour qu'il soit aussi rapproché que possible. Toutefois, M. Hortala fait remarquer qu'à l'occasion du Salon de l'Automobile, nombre de réunions professionnelles se tiennent à Paris, du 1<sup>er</sup> au 15 octobre, beaucoup de nos camarades y assistent et il ne semble pas souhaitable que la visite d'Oradour ait lieu à cette période.

La date reste donc incertaine, elle sera fixée dès que possible et communiquée par la voie de la presse ou tout autre moyen, à tous les membres de l'Association avec les modalités du déplacement.

IV. — Achat d'un fanion. — M. Hortala propose plusieurs solutions :

1<sup>o</sup> en faire l'achat à une maison spécialisée de Paris; les broderies se feraient ensuite dans notre ville;

2<sup>o</sup> s'adresser directement à des artisans et des ouvriers locaux qui, certainement, feraient effort pour nous doter dans de bonnes conditions, d'un emblème convenable.

La question est à l'étude; elle sera tranchée dès que les renseignements auront été fournis.

V. — Cartes des adhérents. — Elles ont été établies et numérotées dans l'ordre des listes établies par le Trésorier. Elles seront adressées sans retard aux intéressés, en évitant autant que possible les frais d'envoi onéreux.

VI. — Statuts. — Les statuts de l'Union départementale C.V.R. déposés en 1954 à la Préfecture, à la suite de l'assemblée générale constitutive n'ont été suivis d'aucune insertion au « Journal Officiel ».

Pour que notre Association ait une existence légale, il est nécessaire de reprendre l'affaire à son début et de se conformer à la loi.

Un nouvel examen de ces statuts semble opportun et lecture en est faite par le Président, article par article. Les quelques modifications de détail qui suivent sont apportées au texte sans dénaturer en aucun cas l'esprit même de l'Association, à savoir:

#### TITRE I

**Siège social.** — Dans les conditions présentes, il paraît normal, et avantageux à tous égards, de transférer le siège social à la Mairie de Périgueux.

#### TITRE II

**Composition de l'Association.** — L'article 5 sera ainsi rédigé :

« L'Association se compose :

« 1° des membres actifs: d'une part les titulaires de la carte C.V.R. qui en ont fait la demande, et d'autre part, les membres de l'U.D.A.R. déjà inscrits;

« 2° de membres alliés: veuves, orphelins ou descendants de titulaires de la carte C.V.R. décédés. »

#### TITRE IV

**Administration.**

a) le paragraphe 3 de l'art. 12 sera ainsi modifié:

## INFORMATIONS DIVERSES

### DELAI POUR DEMANDE DE CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE

#### DE LA RESISTANCE

L'article 9 de la loi 55-356 du 3 avril 1955 a prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1956 la date d'expiration pour le dépôt des demandes de cartes C.V.R.

Nous rappelons à tous nos camarades qui n'ont pas encore effectué leur demande qu'ils peuvent réclamer des imprimés au Secrétariat de la Mairie de Périgueux.

b) le paragraphe 6 est supprimé.

#### TITRE VII

**Dissolution:** Le paragraphe suivant est ajouté « in fine »:

En cas de dissolution, l'actif de l'Association, s'il y a lieu, sera réparti entre les œuvres sociales de la Résistance.

VII. — Comptes rendus de l'activité de l'Association et des réunions du Bureau. — Il est décidé qu'un extrait du procès-verbal de la présente réunion sera adressé à tous les membres du bureau à titre d'information. Si cette mesure, qui n'est qu'un essai, donne satisfaction, elle deviendra la règle dans l'avenir.

Le Secrétaire général:

Alban CROS.

Vu, le Président:

Pierre PUGNET.

# **UNION DÉPARTEMENTALE DES C.V.R. DE LA DORDOGNE**

### Présidents d'honneur:

MM. DIDIERJEAN Raoul, 9, cours Fénelon.  
ROLLAND Maurice, Préfecture.

## Président actif :

M. PUGNET Pierre, Mairie de Périgueux.

### Vice-Présidents :

MM. BOILET, aux Armées.  
FOURNET Max.  
PRADEAU, Assemblée Nationale.  
FRANCHETEAU, 13, rue Saint-Simon.  
BOUCHAREL Raymond, 21, rue Emile-Chaumont.  
D<sup>r</sup> TAILHADES, cours Tourny.

### **Secrétaire général :**

M. CROS Alban, 26, rue Nouvelle-du-Port.

### Secrétaires adjoints :

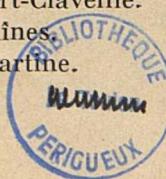
MM. LAGARDE André, 8, rue Beleyme.  
ROGERS. 20, rue Léon-Dessales.

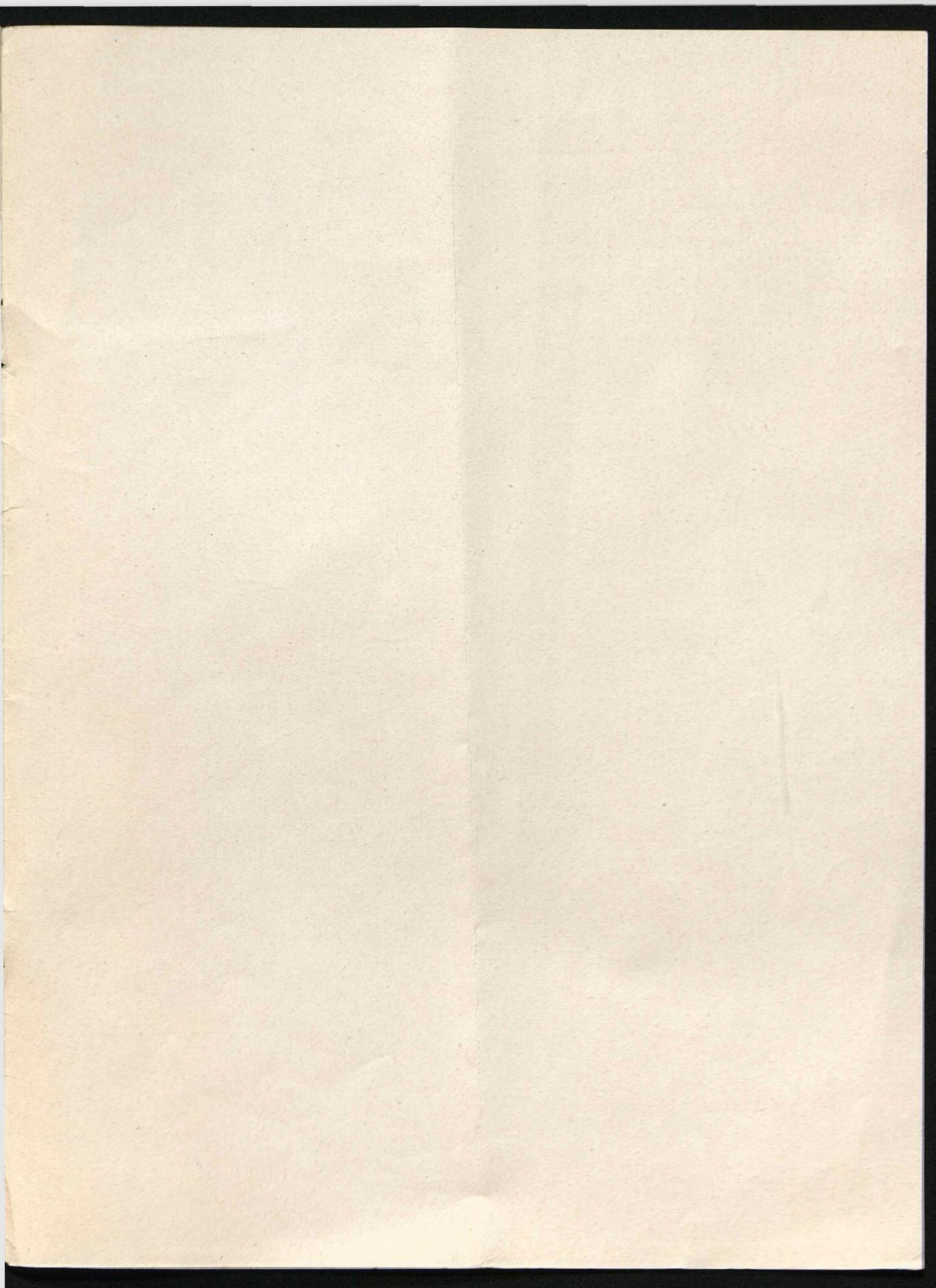
### Trésorier :

Mme COUTUROUX, 3, cours Fénelon.

### Membres :

MM. CHASSIN, rue Curie.  
COUTUROUX Roger, 3, cours Fénelon.  
COUTUROUX René, 3, cours Fénelon.  
COUSTILLAS, 13, place Saint-Silain.  
DELIGNY, 13, rue du Gué-de-Barnabé.  
FABRY, rue Branly.  
GONZALES, 21, rue Saint-Gervais.  
HORTALA, rue Guynemer.  
LAGARDE Jean, Garage, place Montaigne.  
DESCHAMPS Roger, 13, rue Fournier-Lacharmie.  
BEYNEY.  
LAFONT, boulevard Albert-Claveille.  
Mme DUPUY, 16, rue des Chaînes.  
Mlle EBERENTZ, 31, rue Lamartine.





IMPRIMERIE P. FANLAC  
12, Rue Professeur-Peyrot  
■■■■■ PÉRIGUEUX ■■■■■

*Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1955*